

AFFAIRE N°9 - Modification d'emprise du Boulevard VAUBAN.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du Plan d'Urbanisme Directeur que vous avez approuvé en 1970, l'emprise du Boulevard Vauban était prévue à 16 m.

Or, par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 1976, vous avez donné votre approbation à la réalisation du Boulevard Vauban avec une emprise de 12 m uniquement.

Il y aurait donc lieu actuellement de mettre en concordance le Plan d'Urbanisme Directeur et les ouvrages existants en modifiant celui-ci et en ramenant l'emprise du Boulevard Vauban à 12 mètres.

Il est à noter que cette rectification qui sera reprise au futur POS permettra la construction du groupe scolaire de 6 classes maternelles à Vauban.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

           vu  
           pour le préfet et  
           par délégation  
           le Perichain des tanneurs et des  
           Colles dantes locales  
           Signé P. BASTOR

           Pour copie conforme  
           Sautel Denis, le  
           8 mars 1978.  
           le chef bureau délégué  
           J. CACOSTE